



formation  
jeunesse  
**représentation**  
international  
innovation sociale  
fédéralisme

## DOSSIER DE PRESSE

BOURSES SUPERIEUR CROUS JUSTICE SOCIALE  
L'INDICATEUR L'LOYER **FAGE**  
FORMATION UNIVERSITE DIPLOME JEUNES ENSEIGNEMENT **SALARIAT** FINANCE SANTE **COÛT** FRAIS ALIMENTATION RESTAURATION  
SERVICE PUBLIC **la** **de** MATERIEL PEDAGOGIE, **RENTREE** **ETUDIANTE**  
HYGIENE LOGEMENTS **ETUDIANTS** TRANSPORTS AIDE GLOBALE D'INDEPENDANCE LOISIRS

Édition **2016**

+ d'infos sur

[www.fage.org](http://www.fage.org)



<b>Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée</b>	<b>4</b>
<b>Analyse synthétique du coût de la rentrée 2016</b>	<b>6</b>
<b>Les revendications de la FAGE pour un enseignement supérieur plus juste</b>	<b>8</b>
<b>Analyse détaillée du coût de la rentrée 2016</b>	<b>10</b>
Des victoires de la FAGE pour les étudiants de classe moyenne	11
Logement, formation et accès à l'emploi : une rentrée plus sereine pour des milliers de jeunes	12
Une inquiétude qui subsiste sur les conditions de la rentrée	13
Evolution comparée par rapport à 2012	14
<b>L'indicateur : méthodologie poste par poste</b>	<b>16</b>
Annexe 1 : Bibliographie et références	18
Annexe 2 : Les loyers ville par ville	19

En août 2002, la FAGE publiait la première édition de son enquête annuelle sur le coût de la rentrée, et sur le coût de la vie pour un étudiant. En conservant strictement depuis quatorze ans la même méthodologie, l'indicateur de la FAGE est l'unique outil fiable permettant de mesurer l'évolution des différents types de dépenses auxquels doit faire face un étudiant, en France.



Ces évolutions appellent à un premier constat : **pour la grande majorité des étudiants, celle qui ne perçoit aucune bourse, faire face au coût réel d'une année étudiante est inimaginable sans recourir au soutien de la famille, ou à défaut, au salariat.** Cette réalité suffit à expliquer que les jeunes issus des familles les plus modestes sont aussi ceux qui ont le moins accès au diplôme ou qui présentent le plus de risque de décrochage, faisant du système français un des plus inégalitaires des pays membres de l'OCDE. **Cette inégalité d'accès à la qualification est un problème de société qui doit mobiliser en dehors des seuls cercles éducatifs.** A l'heure où le développement des compétences, l'émancipation, la diffusion de valeurs communes sont autant de défis économiques, scientifiques, sociaux et citoyens, **permettre équitablement et universellement à chaque jeune de se former est un impératif de premier ordre.**

Concernant le coût de la rentrée de septembre 2016, la présente étude indique qu'il se situera, en moyenne, à **2359,85€**, soit une augmentation d'1,01 % par rapport à 2015. Ce nombre appelle à plusieurs analyses.

Depuis 14 ans, l'indicateur de la FAGE repose sur deux catégories de dépenses : celles liées directement et exclusivement à la rentrée (**les frais de rentrée**) et celles liées aux dépenses de la vie courante (**les frais mensuels**) qui illustrent ce qui peut constituer un "budget type" de l'étudiant de licence, non boursier.

**Cette année, les frais liés à la rentrée sont quasiment stables.** Ce maintien est dû à l'engagement du gouvernement, faisant suite aux revendications de la FAGE, de ne pas augmenter les frais de scolarité, de sécurité sociale et de médecine préventive. Les frais mensuels sont quant à eux en progression de 1,55 %. Cette évolution met en lumière l'enseignement principal de l'édition 2016 de l'enquête de la FAGE : si depuis 2012, les coûts de la rentrée étudiante ont diminué, le coût de la vie, lui, suit une augmentation constante. Cette augmentation n'a malheureusement pas été accompagnée de toutes les réformes et mesures nécessaires pour permettre aux plus précaires de s'en sortir décemment.

Si la rentrée coûte moins cher en 2016 qu'en 2012, les frais mensuels suivant l'inflation, eux, ont gonflé. Composés pour au moins 50% par les dépenses locatives, ce sont ces dépenses qui poussent encore 25 % des étudiants à exercer des petits jobs qu'ils déclarent hautement concurrents de leurs études, en termes de volume horaire consacré et de type d'activité.

Renforcer l'autonomie des jeunes et leur permettre de réussir dans l'enseignement supérieur nécessite impérativement de **poursuivre les efforts sur le plan du logement, notamment en matière de construction et d'encadrement des loyers, ainsi que de réformer le fonctionnement du système de bourses afin de soutenir enfin les étudiants issus des "classes moyennes", grands perdants du système actuel.** C'est d'ailleurs le sens de la création de 25 000 nouvelles bourses de 1000 €, pour ces étudiants, obtenues par la FAGE lors des discussions relatives à la loi travail.

Finalement, **si un lot de mesures nouvelles répondant aux revendications de la FAGE participant de contenir, cette année, et de faire diminuer depuis cinq ans, les coûts liés à la rentrée,** le problème du coût de la vie pour un étudiant reste entier. A l'aube d'une campagne présidentielle, il est incontestable que les jeunes seront attentifs aux propositions des candidats quant à l'amélioration urgente qu'attend notre système de bourses. **D'ici là, la FAGE appelle le gouvernement à poursuivre les éléments engagés depuis quatre ans sur ce plan, en mettant en place l'Aide Globale d'Indépendance (AGI), prônée par la FAGE, ainsi qu'à poursuivre, dans la dynamique des 40 000 nouveaux logements étudiants, la politique de construction, indispensable à la réduction des loyers, et donc, du coût de la vie !**

Alexandre LEROY  
Président de la FAGE

# Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

## Comment l'indicateur est-il calculé ?

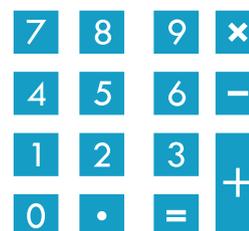
L'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE, publié depuis 14 ans, illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant primo-entrant en licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur fait la somme des dépenses réparties en deux catégories, compilant chacune plusieurs postes de dépenses :

>>> Frais de la vie courante, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> Frais spécifiques à la rentrée universitaire : frais d'inscription, cotisation au régime de sécurité sociale étudiant, cotisation à la médecine préventive, frais d'agence, souscription à une assurance logement et une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Ile de France et en régions, afin d'être plus fiable.

2 359.85



La FAGE, à l'aide d'une **démarche scientifique** rigoureuse et de son expertise du monde étudiant, propose son **indicateur du coût de la rentrée 2016**. À travers une **méthodologie précise** (présentée en annexe) prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour **chaque poste de dépenses**, celle-ci garantit une **fiabilité** qui permet ainsi l'**analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiants**. La FAGE, à travers ce dossier de presse, apporte aussi des **pistes de réflexion et des solutions concrètes** visant l'**amélioration des conditions de vie** des étudiants, au service de leur **bien-être** et de la **démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur**, alors que celle-ci recule.

Le **coût** affiché pour **un étudiant en régions**, puisqu'il est effectué à partir d'une **moyenne des principales villes universitaires**, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. Les **fédérations territoriales** et associations générales étudiantes **de la FAGE** réalisant une étude spécifique à leur ville, département ou région, sont en mesure **d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier**, tout comme les **fédérations de filières** de la FAGE qui calculent le **coût de la rentrée pour un étudiant entrant dans leur filière**.

## Analyse synthétique du coût de la rentrée 2016

Globalement, la rentrée 2016 est marquée par une **augmentation du coût de la rentrée de 1,01%**, portant son niveau moyen national à **2359,85 € par étudiant**.

### >>> 4 éléments notables pour la rentrée 2016

– Cette **augmentation**, qui suit la tendance de **l'inflation** des douze derniers mois (0,5%), provient principalement de **l'augmentation des loyers, du coût des denrées alimentaires et du matériel pédagogique** et dans une moindre mesure, de l'augmentation dans certaines Universités des tarifs de l'abonnement au sport universitaire.

– Cette **augmentation** est **limitée** par le **gel des différents frais obligatoires de la rentrée** (frais d'inscription, cotisation au régime de sécurité sociale étudiant...), **obtenu grâce à l'action de la FAGE** cette année.

– L'**augmentation moindre des loyers en Ile-de-France** par rapport à celle en régions s'explique, quant à elle, par **l'amplification des effets de l'encadrement des loyers à Paris, obtenu l'année dernière par la FAGE**.

### >>> Un écart qui diminue entre l'Ile-de-France et les autres régions

Les **étudiants franciliens** font historiquement face à des **dépenses plus élevées**, notamment en termes de logement et de transport mais aussi en termes de consommation alimentaire et de coût des services. Cependant, en **2016, l'écart global est en recul**, notamment grâce à **l'encadrement des loyers expérimenté à Paris<sup>1</sup>** et à la **diminution des écarts de prix à la consommation entre l'Ile-de-France et les autres régions<sup>2</sup>**. Alors qu'en moyenne, un étudiant francilien dépensait 6,01% de plus pour les frais de rentrée et 21,3 % de plus pour les frais mensuels qu'un étudiant

1 *Rapport 2016 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération de Paris - [http://www.observatoire-des-loyers.fr/sites/default/files/olap\\_documents/rapports\\_loyers/Rapport%20Paris%202016.pdf](http://www.observatoire-des-loyers.fr/sites/default/files/olap_documents/rapports_loyers/Rapport%20Paris%202016.pdf)*

2 *« En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9 % ceux de la province » - [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1590](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1590)*

en région en 2015, ces écarts se réduisent à **5,48 % pour les frais de rentrée et 20,2 % pour les frais courants en 2016**, un niveau **toujours préoccupant** par ailleurs.

### >>> Un coût de la rentrée qui reste très élevé et une démocratisation en panne

Néanmoins, bien que certaines mesures viennent limiter l'augmentation du coût de la rentrée, **le coût de la rentrée reste extrêmement élevé pour les étudiants**, dans un contexte de **précarisation rampante des étudiants et de leur famille**, qui met à mal la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui plus encore, les **étudiants originaires de classe moyenne ou modestes** sont plus nombreux à être **contraints de se salarier pour financer leurs études** que les autres, **renoncent plus souvent aux soins, ont plus de difficultés à accéder au logement autonome et à s'insérer**, une fois leur diplôme en poche..., indicateurs pluriels d'une **démocratisation de l'enseignement supérieur et d'une mobilité sociale en panne**.





En 2016, les **frais de la vie courante**, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1 125,87 €** par mois, soit **1,55% de plus** que l'année dernière. Les **frais spécifiques de rentrée** connaissent quant à eux une **augmentation de 0,52 %**, atteignant en moyenne **1 233,98 €**.

Un **étudiant en Île-de-France** déboursa en moyenne **2 564,73 €** lors de sa rentrée tandis qu'un **étudiant en région** dépensera en moyenne **2 282,64 €**.

C'est une augmentation de **1,01 %** qui attend les étudiants cette année, amenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 359,85 €** en 2016.

### >>> Frais de la vie courante

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2015	Montant 2016		Montant 2015	Montant 2016	
Loyer et charges 	622,14 €	624,74 €	▲ 0,42%	448,24 €	456,91 €	▲ 1,93%
Repas au RU 	65 €	65 €	▶ 0%	65 €	65 €	▶ 0%
Téléphone et internet 	55,65 €	55,32 €	▼ 0,59%	55,65 €	55,32 €	▼ 0,59%
Transports 	104,21 €	103,49€	▼ 0,69%	97,85 €	96,30 €	▼ 1,58%
Loisirs 	101,75 €	104,05 €	▲ 2,26%	88,39 €	89,67 €	▲ 1,45%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien 	321,98 €	329,77 €	▲ 2,42%	292,45€	303,69 €	▲ 3,84%
<b>TOTAL</b>	<b>1 270,73 €</b>	<b>1 282,37 €</b>	<b>▲ 0,92%</b>	<b>1 047,58 €</b>	<b>1 066,89€</b>	<b>▲ 1,84%</b>

### >>> Frais spécifiques de la rentrée

	Région Île-de-France			Régions		
	Montant 2015	Montant 2016		Montant 2015	Montant 2016	
Droits d'inscription 	184 €	184 €	▶ 0 %	184 €	184 €	▶ 0 %
Sécurité sociale 	215 €	215 €	▶ 0 %	215 €	215 €	▶ 0 %
Complémentaire santé 	279 €	281,5 €	▲ 0,9%	263,30 €	262,38 €	▼ 0,35%
Médecine préventive 	5,10 €	5,10 €	▶ 0 %	5,10 €	5,10 €	▶ 0 %
Frais d'agence 	300 €	300 €	▶ 0 %	243 €	243 €	▶ 0 %
Assurance logement 	68 €	60 €	▼ 11,76 %	67,80 €	69,51 €	▲ 2,52 %
Matériel pédagogique 	229,48 €	236,76 €	▲ 3,17%	229,48 €	236,76 €	▲ 3,17%
<b>TOTAL</b>	<b>1 280,58 €</b>	<b>1 282,36 €</b>	<b>▲ 0,14%</b>	<b>1 207,68 €</b>	<b>1 215,75 €</b>	<b>▲ 0,67%</b>

## **Augmentation des frais courants, liée à l'inflation**

L'augmentation de l'indicateur global s'explique principalement par l'**augmentation des frais courants**, notamment des **loyers** (+ 1,41% au niveau national), de l'**alimentation et des produits de la vie courante** (+ 3,43 % au niveau national). L'**augmentation des loyers en Ile-de-France** est **limitée** par l'amplification des effets de l'**encadrement des loyers mis en place dans Paris**. Cette augmentation suit la tendance inflationniste des douze derniers mois.

## **Augmentation modérée des frais de la rentrée grâce à l'action de la FAGE**

L'**augmentation modérée des frais spécifiques à la rentrée** (+0,52%) est certainement la **variation la plus intéressante** de cette année puisqu'elle s'explique par le **gel de nombreuses dépenses obligatoires liées à l'université, gel obtenu par la FAGE**. L'augmentation des frais de rentrée est ainsi principalement liée à l'augmentation du coût du matériel pédagogique de **3,17 %**.

## **Diminution à la marge du transport et de la téléphonie**

**Plusieurs diminutions** sont notables, sans renverser toutefois la tendance d'augmentation globale : diminution de **1,33 % des frais de transport**, **diminution de 0,59 % des frais de téléphonie** et diminution de 11,76 % des frais d'assurance logement en Ile-de-France car la LMDE a arrêté de proposer son offre d'assurance logement.

## **Une démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en panne**

Alors que l'**accès à l'enseignement supérieur** et la recherche permet à de nombreuses personnes de **s'épanouir, de s'insérer professionnellement et de vivre dans des conditions décentes**, dans un **contexte socio-économique difficile**, d'accentuation des inégalités, il est essentiel que **tous les jeunes qui le désirent puissent y avoir accès**, peu importe leur origine socio-culturelle. Malheureusement, la **démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est en panne**. Ainsi, alors que les **cadres** représentent **18,6 % des actifs occupés**, leurs enfants représentent **37 % des étudiants**. A l'inverse, les **employés** représentent **27,6 % des actifs occupés** et leurs enfants **15,7 % des étudiants**. Le facteur financier étant un des obstacles majeurs à l'accès au supérieur, il est nécessaire de rendre le coût de la vie et des études plus abordable.

**1,41 %  
d'augmentation  
des loyers au  
niveau national.**

**Gel du Ticket RU, des  
frais d'inscription,  
de Sécurité Sociale  
étudiante, grâce à  
l'action de la FAGE.**

**Diminution d'1,33 %  
des frais de transport  
et de 0,59 % des  
frais de téléphonie et  
d'internet.**



## Les revendications de la FAGE pour un enseignement supérieur plus accessible et de meilleures conditions de vie

### Terminer la réforme du système de bourses pour créer une aide globale d'indépendance, clé d'un système juste et adapté

Lucide quant aux failles du système actuel de bourses sur critères sociaux et d'aides au logement, la FAGE propose une réforme ambitieuse avec la création d'une **Aide Globale d'Indépendance**.

Afin de favoriser l'autonomie, l'**aide serait calculée en fonction de la situation de l'étudiant** et des revenus déclarés du foyer fiscal auquel il est rattaché, garantissant une aide équitable, juste et adaptée. L'Aide Globale d'Indépendance doit être une **aide progressive** pour répondre au mieux aux besoins de l'étudiant. Actuellement organisé en paliers, le système de bourses sur critères sociaux ne s'adapte pas de manière optimale à la situation d'un étudiant puisqu'elle entraîne la création d'un effet de seuil délétère. En conséquence, la nouvelle aide sociale doit être **calculée de manière linéaire**.

La seconde partie de l'AGI correspond à une **aide au logement** réservée aux étudiants décohabitants, indépendante du niveau social d'origine de l'étudiant. Les **aides au logement** de la CAF (APL et ALS) sont actuellement déterminées selon la **surface du logement**, présentant un aspect discriminant, même si la réforme récente des APL – qui diminuent à partir d'un loyer plafond – va dans le sens de la réforme que propose la FAGE. L'aide au logement sera **calculée sur la base du loyer moyen au niveau du bassin de vie** pour un **logement de 20m<sup>2</sup>**, permettant à tous les étudiants vivant dans le même bassin de vie de bénéficier du même montant d'aide au logement.

### Généraliser l'encadrement des loyers dans les agglomérations tendues



Comme le montre le récent rapport de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne, l'**encadrement des loyers montre ses effets positifs sur les loyers** à Paris intra-muros, deux ans après sa mise en place. Cette année, se sont en effet 30 % des baux renouvelés dont le loyer a été diminué (contre 20% l'année dernière). **Ce sont désormais aux responsables politiques des différentes communautés d'agglomérations concernées de prendre leurs responsabilités et de mettre en place l'encadrement des loyers sur leur territoire.**

## Augmenter le budget des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des CROUS

Alors que le **nombre d'étudiants augmente chaque année** et va continuer d'augmenter à la rentrée prochaine, **l'augmentation du budget des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur ne suit pas**. Dans la même logique que celle du budget des universités, les **CROUS, opérateurs de la vie étudiante** et de l'action sociale à destination des étudiants, **doivent voir leurs subventions publiques augmenter substantiellement en 2017**. Cette année, les CROUS et le CNOUS ont été victimes d'une réelle politique d'austérité budgétaire qui ne pourra pas être soutenable une année supplémentaire, *a fortiori* dans un contexte d'augmentation des effectifs d'étudiants.

Si les subventions des **CROUS n'augmentent pas**, ce seront les **tarifs** pratiqués en **cafétérias** et en **résidences universitaires** qui **augmenteront** de manière mécanique et ainsi c'est la logique même d'aides indirectes, c'est-à-dire de prestations essentielles pratiquées à bas coût afin de diminuer le montant des dépenses obligatoires des étudiants, qui est **remise en cause** et à long terme, une fois encore, la **démocratisation de l'enseignement supérieur**.

## Améliorer l'accès au droit des étudiants en formations sanitaires et sociales

Lors de la remise des conclusions de la **Grande Conférence de Santé** en février dernier, le Premier Ministre, **Manuel Valls**, a annoncé, après un cycle de concertation auquel la FAGE a activement participé, des mesures préfigurant et amorçant l'intégration des **formations sanitaires et sociales** (études de soins infirmiers...) à l'université<sup>1</sup>. Pourtant, les **étudiants de ces formations sont toujours exclus du bénéfice des prestations des CROUS**. Ainsi, ces étudiants ne sont **pas éligibles aux bourses sur critères sociaux** gérées par les CROUS et ont accès de manière inégale aux autres services de ces derniers. **Ils ne sont pas non plus éligibles à l'Aide à la Recherche du Premier Emploi** qui va être mise en place rapidement, dans le cadre de la loi travail. Cette rupture d'accès au droit tient au fait que ce sont les régions qui gèrent leur formation et les aides sociales – moins avantageuses que celles du CROUS – qui leur sont attribuées, exception au sein du paysage du supérieur. **Ce système fait perdurer d'importantes inégalités selon la filière et le territoire d'études**. Convaincue que dans un souci élémentaire de justice, tous les étudiants doivent avoir les mêmes droits à l'aide sociale, la FAGE revendique que les étudiants de ces formations soient éligibles aux services des CROUS et en parallèle que leur intégration universitaire soit définitive, pour résoudre durablement cette injustice.

1 <http://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2016-02-12,fage-grande-conference-sante-annonces-de-grandes-avancees-pour-les-etudiants-en-sante.htm>

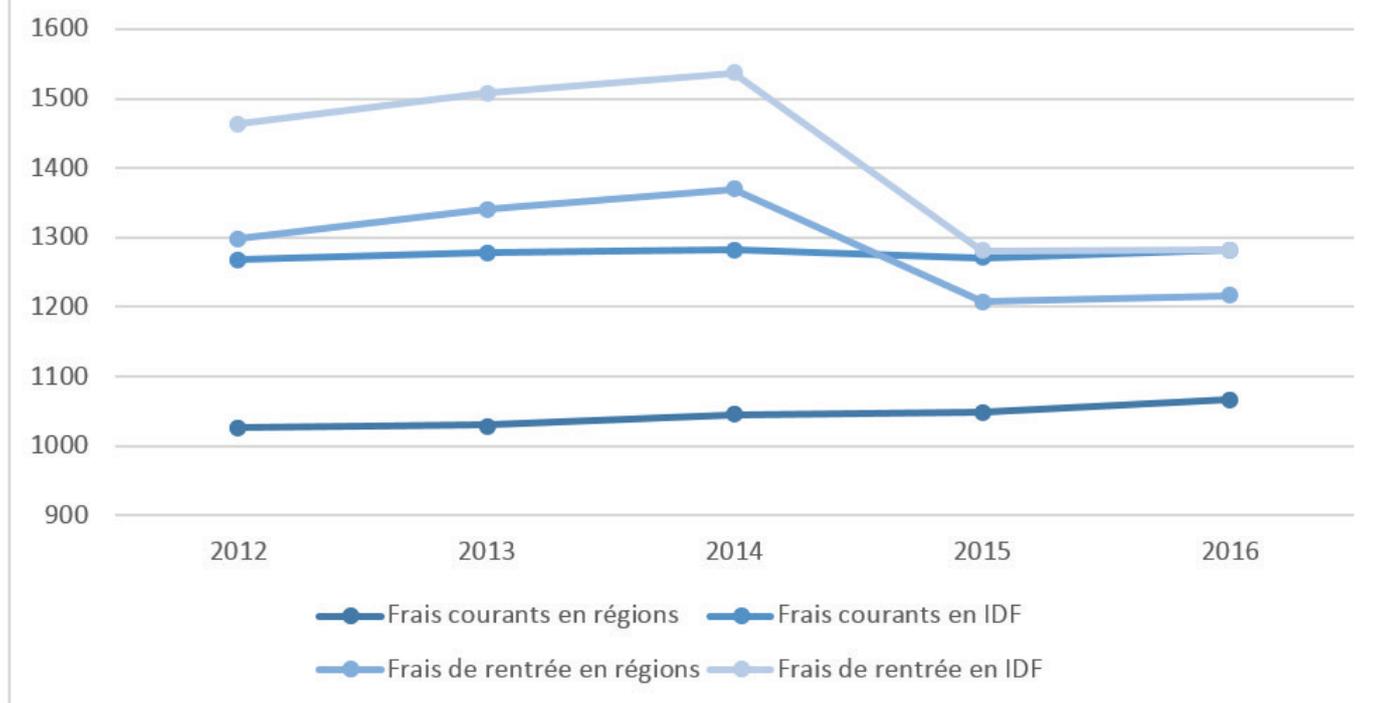


## Analyse détaillée du coût de la rentrée 2016

L'indicateur du coût de la rentrée 2016 permet de mettre en lumière les **nombreuses avancées obtenues cette année par la FAGE** mais montre bien les **nombreux chantiers qui doivent être ouverts** et les solutions qui doivent être apportées. Cette année est en effet caractérisée par la mise en place de plusieurs mesures qui limitent l'augmentation du coût de la rentrée et du coût de la vie pour les étudiants, notamment pour les étudiants de classe moyenne. L'INSEE chiffre à **+0,5 % l'inflation des douze derniers mois**. Celle-ci touche principalement les **produits frais, l'habillement et les loyers**. On en retrouve donc, de **manière tendancielle**, les effets sur ces différents postes de dépenses qui affichent **chacun une augmentation**

et expliquent l'augmentation globale du coût de la rentrée. Cette **augmentation** est toutefois **contenue** notamment **grâce à l'action du réseau de la FAGE** qui a **obtenu de la part du Gouvernement le gel des frais d'inscription (184 € en licence), de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiant (215€), de la cotisation à la médecine préventive (5,10 €) et du montant du Ticket RU à 3,25 €** (prix d'un repas au restaurant universitaire), frais qui représentent 20% du coût total de la rentrée. Ces gels, qui sont inédits, notamment pour le Ticket RU qui n'avait pas été gelé depuis de très nombreuses années, vont ainsi **bénéficier à tous les étudiants et permettent de limiter l'augmentation du coût de la rentrée**.

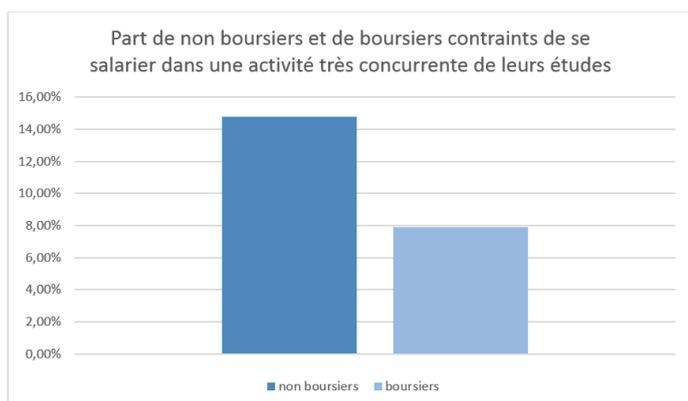
Evolution du coût de la rentrée depuis 2012



# Des victoires de la FAGE pour les étudiants de classe moyenne

Puisqu'il est connu que les **étudiants de classe moyenne** sont les **grands "lésés" du système de bourses** sur critères sociaux tel qu'il est organisé à l'heure actuelle, la FAGE a aussi obtenu une **mesure forte en faveur de ces étudiants**, défendue en avril lorsque Manuel Valls l'avait reçue (retrouvez l'intégralité des mesures obtenues par la FAGE le 11 avril 2016 grâce au lien contenu dans l'annexe 1). A la rentrée, la **conversion de l'échelon 0 de bourse** (qui correspond uniquement à l'exonération des différents frais d'inscription et de sécurité sociale) en **échelon 0 bis d'un montant de 100 € par mois**, pour les étudiants entrant dans les critères pour bénéficier de l'échelon 0, va en effet devenir effective. Cette mesure va concerner **25 000 étudiants auxquels elle va apporter une aide palpable**, leur permettant par exemple, s'ils sont salariés, de diminuer leur volume horaire de travail hebdomadaire pour favoriser leur réussite. Il est en effet important de rappeler que le

**salariat contraint**, c'est-à-dire le salariat auquel les étudiants ont recours pour subvenir à leurs besoins et financer leurs études puisqu'ils ne peuvent pas faire autrement, le plus souvent pour exercer une tâche sans lien et concurrente à leurs études, touche en moyenne **un étudiant sur 4**, en particulier ceux de classe moyenne. Alors que **parmi les boursiers qui se salarient, 7,9 % exercent une activité très concurrente** des études (activité non liée aux études exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an), ce sont **14,8 % des étudiants non boursiers salariés** qui exercent ce type d'activité, montrant bien que le système de bourse aide trop peu les étudiants de classe moyenne. On sait **qu'un étudiant qui travaille plus de 15h par semaine voit son risque d'échec dans ses études multiplié par deux**. Il apparaît donc aisément qu'il y a **urgence à mieux accompagner financièrement les étudiants**.



11 avril

2èmes annonces de M. Valls → Nos victoires sur le P.J.L. égalité-citoyenneté

- Extension de l'échelon 0bis à tous les boursiers échelon 0 = + 25 000 bourses de 1000€ annuels
- Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement vers l'insertion pro. des jeunes diplômés, avec une aide mensuelle pour les + précaires
- Simplification des démarches d'accès à la CMU-c pour les jeunes précaires

>>> **25 000 boursiers**  
 supplémentaires à la rentrée. <<<

## **Logement, formation et accès à l'emploi : une rentrée plus sereine pour des milliers de jeunes**

La FAGE se mobilise depuis de longues années pour **faciliter l'accès au logement autonome des jeunes**, premier poste de dépenses pour lequel ils consacrent **presque la moitié de leur budget mensuel**, avec de fortes disparités territoriales. L'accès au logement est essentiel sur de nombreux points : c'est à la fois un facteur de réussite, notamment lorsqu'il rapproche du lieu d'études tout autant qu'un facteur de bien-être et de santé. Pourtant, une **pénurie de logements adaptés subsiste** dans la majorité des villes universitaires et les **niveaux des loyers pratiqués sont parfois extrêmement élevés**. Pour cette raison, la FAGE continue de se mobiliser pour la mise en place de **l'encadrement des loyers dans toutes les agglomérations où la tension locative est élevée**, alors que celui-ci, mis en place uniquement à Paris pour le moment, montre ses effets positifs. De plus, **soucieuse de ne laisser aucun jeune dans l'angle-mort des politiques publiques** en raison de son statut, la **FAGE a obtenu cette année l'extension du dispositif de cautionnement solidaire géré par Action Logement "VISALE"** (Visa pour le Logement et pour l'Emploi) **à tous les jeunes de moins de 30 ans**, deux ans après avoir obtenu la mise en place de la Caution Locative Étudiante.

Ces mesures permettent ainsi de rendre le logement plus accessible aux jeunes, en faisant baisser son coût et en rassurant les propriétaires.

## **Environ 2 millions de NEETs en France = jeunes sans diplôme ni emploi**



D'autre part, la FAGE a souhaité se mobiliser pour les **jeunes décrocheurs**, qui ne sont ni en emploi ni en formation et a obtenu cette année de faire de **la Garantie Jeunes un droit** : ce dispositif, qui permet aux jeunes décrocheurs de toucher une **indemnité mensuelle, de suivre des formations et de réaliser des immersions en entreprise**, est désormais un **droit accessible à tous les jeunes entrant dans les critères**. C'est une réelle avancée pour ces jeunes qui vivent dans la plus grande précarité.

Enfin, la FAGE a obtenu la mise en place d'une **Aide à la Recherche du Premier Emploi** afin d'accompagner les **jeunes diplômés dans leur phase d'insertion professionnelle**, alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à avoir des difficultés à trouver un emploi, en particulier un emploi stable et à la hauteur de leurs qualifications. Cette aide sera **versée par les CROUS à partir de la rentrée aux diplômés sortants de l'enseignement supérieur en recherche d'emploi qui étaient boursiers** au cours de leurs études. L'aide sera du **montant de la bourse** qui était précédemment touchée et sera **versée pendant 4 mois**.

## **Une inquiétude qui subsiste sur les conditions de la rentrée**

Néanmoins, si positives soient-elles, toutes ces mesures ne font pas oublier l'enjeu de taille auquel les établissements d'enseignement supérieur vont devoir répondre, celui de l'augmentation des effectifs d'étudiants à la rentrée prochaine. Sans réponse budgétaire à la hauteur, c'est-à-dire sans augmentation substantielle des moyens accordés aux établissements de plusieurs millions pour l'année 2017 et la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, ceux-ci ne pourront pas accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

La FAGE exhorte donc la Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à tenir l'engagement financier en faveur de l'enseignement supérieur qu'elle a annoncé en juillet dernier<sup>1</sup>. Si rien n'est fait, c'est l'idée même du service public d'enseignement supérieur qui sera dégradée. **L'année universitaire 2015 – 2016 a déjà accueilli**

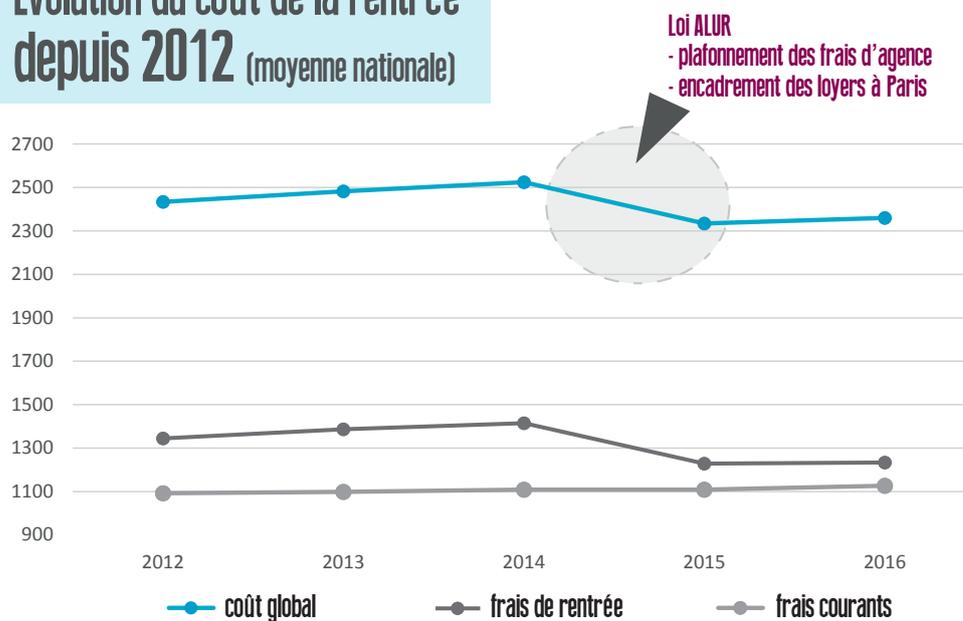
**30 000 étudiants supplémentaires, sans augmentation de budget adaptée.** L'année qui arrive devrait accueillir autant d'étudiants supplémentaires, si ce n'est plus, et l'analyse de la démographie et de l'augmentation de la poursuite d'études montre très clairement que ces augmentations vont continuer pendant plusieurs années. Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche projette une **augmentation de 200 000 étudiants supplémentaires d'ici 2024<sup>2</sup>**. Les établissements ne peuvent pas y faire face, que cela soit en termes d'infrastructures (amphithéâtres trop remplis), de personnels, de services, sans rallonge budgétaire. **François Hollande a annoncé qu'il saurait prescrire, le moment venu, les ajustements budgétaires nécessaires** pour faire face à cette augmentation continue des effectifs du supérieur. La FAGE tout comme l'ensemble de la communauté universitaire et les experts du monde de l'enseignement supérieur s'accorde pour constater que le moment est venu.

1 <http://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2016-07-07,fage-la-fage-salue-l-effort-budgétaire-mais-veillera-a-son-effectivite-et-sa-perennite.htm>

2 Note d'information de février 2016 - MENESR - [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/63/6/NI\\_Projections\\_16\\_01\\_542636.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/63/6/NI_Projections_16_01_542636.pdf)

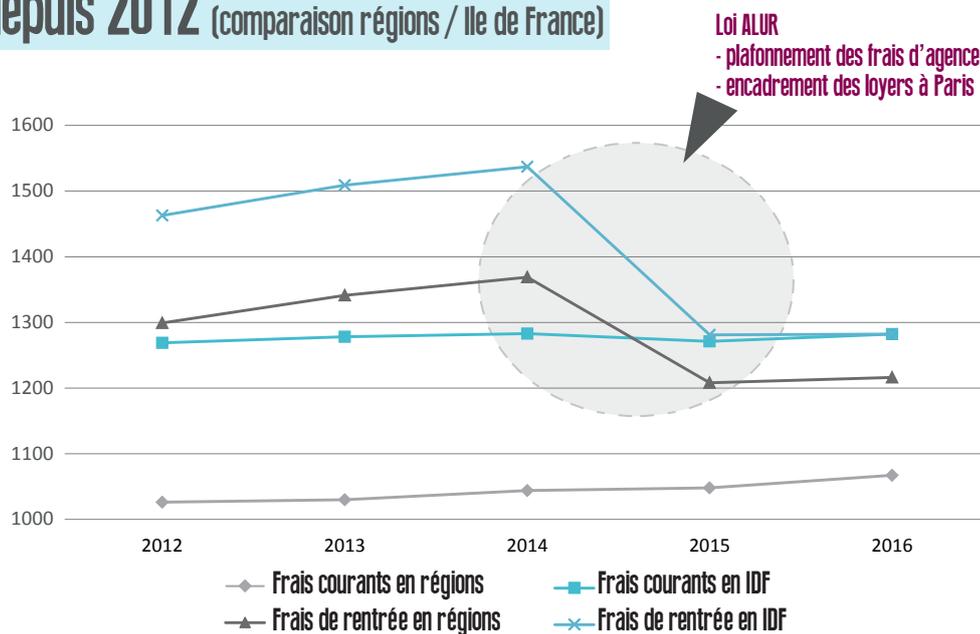
## Evolution comparée par rapport à 2012

### Evolution du coût de la rentrée depuis 2012 (moyenne nationale)



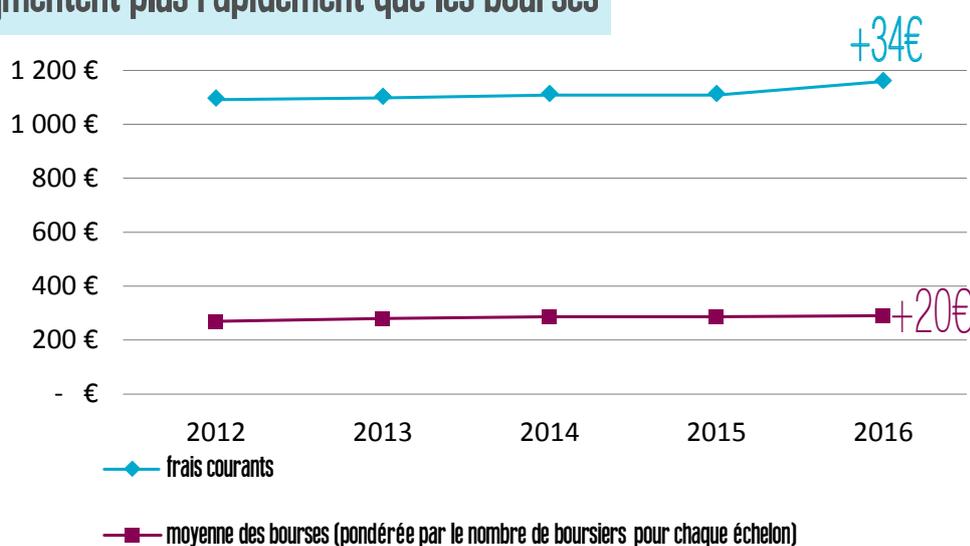
Le graphe montre que le **coût de la rentrée global diminue depuis 2012**. Cette diminution globale s'explique par une **diminution importante des frais spécifiques de rentrée en 2015** avec la mise en place de l'**encadrement des loyers à Paris** et du **plafonnement des frais d'agence**. Néanmoins, pour leur part, les **frais de la vie courante augmentent tous les ans**, laissant planer de réelles inquiétudes sur le budget des étudiants, puisque par définition, ce sont les frais récurrents, qui pèsent donc bien plus au cours de l'année sur le budget des étudiants.

### Evolution du coût de la rentrée depuis 2012 (comparaison régions / Ile de France)



Le graphe montre **plusieurs tendances** notables : les **frais courants augmentent en régions et en Ile-de-France, dans des proportions similaires**. On constate par contre une **diminution plus importante, en proportion, des frais de rentrée en Ile-de-France** par rapport aux frais de rentrée en régions. Cela s'explique par la mise en place de l'**encadrement des loyers dans Paris intramuros**. Les frais **restent toutefois bien plus élevés** en Ile-de-France.

### Entre 2012 et 2016 les frais de la vie courante augmentent plus rapidement que les bourses



Ce graphe montre que l'**augmentation des frais de la vie courante**, due entre autres à l'inflation et aux variations de l'immobilier, est **plus importante que la revalorisation des bourses sur critères sociaux**. Ainsi, lorsque l'on fait la **moyenne des bourses** (moyenne pondérée par le nombre d'étudiants bénéficiaires de chaque échelon), on constate une **augmentation de 20 € sur les 5 dernières années** alors que les **frais de la vie courante prennent 34 € supplémentaires**. Une **revalorisation adéquate** des bourses **devrait enregistrer la même augmentation**.

# L'indicateur : méthodologie poste par poste

## >>> L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de la vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.



## >>> Loyers et charges



Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de côte des loyers. La côte donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donnés. En régions : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m<sup>2</sup> et pour un T2 de moins de 30 m<sup>2</sup> (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m<sup>2</sup>. En Ile-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m<sup>2</sup> pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.

## >>> Repas RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2016-2017 s'élève à 3,25 €.



## >>> Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre téléphonie mobile et Internet.

## >>> Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE auquel s'ajoutent une adhésion au service des sports de l'université et l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Ile-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Ile-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.



## >>> Transports



Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoutent les allers-retours entre le domicile et le lieu d'étude dont la distance moyenne, estimée par l'INSEE, est de 14 km. À raison de 20 allers-retours par mois, un étudiant parcourt

560 kilomètres par an. À cette distance est appliqué le taux officiel de la SNCF utilisé pour le calcul des indemnités kilométriques (inclut le coût du carburant, d'entretien d'un véhicule ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant).

### >>> **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et ordinateur**

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Ile-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Ile-de-France de l'INSEE est appliqué.



### >>> **Droits d'inscription**



Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.

### >>> **Cotisation à la sécurité sociale étudiante**

Le montant de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiant est fixé chaque année par arrêté interministériel et s'élèvera à 215 € pour l'année 2016-2017.



### >>> **Médecine préventive universitaire**



Le montant de la cotisation à la médecine préventive universitaire est fixé lui-aussi chaque année par arrêté et s'élèvera à 5,10 € pour l'année 2016-2017.

### >>> **Complémentaire santé**

Le montant de la complémentaire santé correspond à une moyenne des offres « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



### >>> **Frais d'agence immobilière**

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum à la charge du locataire pour un logement de 20 m<sup>2</sup>.

### >>> **Assurance logement**

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio.



### >>> **Matériel pédagogique**



Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Retrouvez les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filière membres de la FAGE qui intègrent les articles spécifiques à chaque filière.

# Annexe 1 : Bibliographie et références

## >>> Indicateur global

◇ Avril 2015 – MENESR – Atlas régional : les effectifs étudiants en 2013 – 2014.

◇ Repères et références statistiques – édition 2015

*Ces publications n'ont pas été rééditées en 2016.*

## >>> Les aides sociales étudiantes

◇ Arrêté du 22 juillet 2016 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur pour l'année 2016–2017

◇ Infographie de la FAGE sur les victoires obtenues dans le cadre de la loi travail et du 3ème acte de la Priorité Jeunesse : <http://www.fage.org/zoom?media=zoomimg&doc=1337&chunk=c32e0dt3r1>

## >>> Droits d'inscription

◇ Arrêté du 22 juillet 2016 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur.

## >>> Le logement

◇ Cote des loyers Locservice : <http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>

◇ Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014–890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

## >>> Transport

◇ 2016 – SNCF – Indemnités kilométriques, paramètre de calcul du prix de base général

## >>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

◇ Juillet 2016 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine

## >>> Salariat Etudiant

◇ Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2013 et «L'activité rémunérée des étudiants : une diversité de situations aux effets contrastés»

## >>> Ecart des prix régions – Ile-de-France

◇ INSEE – INSEE Première – N°1590 – avril 2016

## Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (studio 20 m<sup>2</sup>)



## L'INDICATEUR **FAGE**

# du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2016**

## | Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

### Un réseau national

33 fédérations de ville

19 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

### **Alexandre LEROY**

*Président*

**06 86 63 41 44**

[alexandre.leroy@fage.org](mailto:alexandre.leroy@fage.org)

### **Sophie BOURY**

*Attachée de presse*

**06 75 33 79 30**

[sophie.boury@fage.org](mailto:sophie.boury@fage.org)